

Références titres/articles	Résumé succinct des dispositions	Commentaires sur la compatibilité du projet de SUD SERVICES
<p><i>Article 8 : Mesures de réduction pour la préservation des eaux superficielles</i></p>	<p>Mise en place d'aire de stockage des matériaux et produits potentiellement polluants avec réservoirs étanches et rétentions, création des noues permettant de gérer les déversements accidentels et mesures spécifiques pour éviter ces derniers pendant la phase chantier</p>	<p>SUD SERVICES stockera peu de matériaux et produits polluants (voir étude d'impact et de dangers). La plupart des matériaux présent seront solides. Les seuls liquides seront associés aux activités de maintenance des engins et ne seront pas stockés sur la plate-forme nord.</p> <p>A noter que SUD SERVICES met déjà en œuvre des bonnes pratiques pour éviter et limiter les déversements accidentels de produits liquides.</p>
<p><i>Article 9 : Mesures compensatoires relatives au milieu naturel</i></p>	<p>Mesures liées à la destruction des zones humides : compensation sur la réserve de Sainte-Lucie et sur le Lido de Thau avec remise en eau et restauration des habitats (programme d'aménagement et mise en place d'une gestion hydraulique favorable aux laros-limicoles, maîtrise foncière du Lido de Thau, Suivi naturaliste, etc.) Création d'îlots de nidification pour notamment maîtriser les populations des Goëlands Leucophée Suppression de la fréquentation des véhicules motorisés et gestion de la fréquentation sur le lido de la Vieille-Nouvelle et organisation de l'accès à la plage Renforcement de la surveillance des espaces naturels</p>	<p>Le projet de SUD SERVICES ne contrevient pas aux mesures de compensation étant donné que les activités seront réalisées sur la plate-forme nord, qu'il n'empêchera pas leur réalisation et que SUD SERVICES ne prévoit aucune activité sur les milieux naturels cités.</p> <p>Ces mesures sont décrites dans l'étude d'incidences (au §4.2.3.2 par exemple) et au regard de leur nature nous ne voyons pas en quoi les activités de SUD SERVICES pourraient être incompatibles étant données qu'elles correspondent aux activités pour lesquelles la plate-forme nord a été créée.</p> <p>SUD SERVICES utilisera les infrastructures créées dans le cadre du projet d'extension.</p> <p>Aucune mesure n'est spécifiquement définie pour les activités venant s'implanter sur la plate-forme. Lorsque SUD SERVICES souhaitera réaliser une activité sur une aire proposée à l'amodiation sur la plate-forme nord, une convention sera établie. SUD SERVICES respectera ses termes, notamment les éventuelles mesures concernant l'impact sur la faune et la flore.</p>